



COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
municipaux
En exercice : 26
Nombre de votants : 23
Nombre de présents : 21

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE TRENTE ET UN MARS A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 26 Mars 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

M. Philippe KELLNER, Maire

Jean-Philippe LEBAILLIF, Alexis CHAMEREAU, Rita TELLOTTE, Bruno BIANCHI, Fulvio LUZI, *Adjoints au Maire*

Ginette COCU, Daniel BOULANGER, Françoise PARENT, Nadine FRANCON, Philippe BENY, Gilles QUÉMARD, Corinne SKORIC, Jean ALESI, Laurence DURA, Arnaud VANNIER, Christophe ALVARÈS, Hervé POTEAUX, Karen DUCROT, Brigitte BLONDEAU, Vincent JURÉDIEU, *Conseillers Municipaux*

Pouvoirs : Pascale CADET (*pouvoir à Mr KELLNER, Maire*) - Sophie GAIME (*pouvoir à Mme TELLOTTE*)

Absents : Vanessa MIERMON - Graziella ÉBELY - Laurent LENAIN

Secrétaire de séance : Bruno BIANCHI (*Mr Lenain ayant été contraint de quitter la réunion*)

Formant la majorité des membres en exercice.

AFFAIRES FINANCIÈRES

2025-22 Subvention exceptionnelle 2025 à la coopérative de l'école élémentaire Jules Ferry

L'école élémentaire Jules Ferry souhaite organiser une sortie pédagogique à SAMARA pour les élèves CP, CE1 et CE2, le montant total de cette sortie s'élève à 1 566€ (SAMARA + transport)

L'école nous sollicite pour une subvention exceptionnelle de 815€ qui leur permettra de mener à bien cette sortie.

De ce fait, il est proposé d'octroyer à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Jules Ferry » une subvention exceptionnelle de 815€ pour leur sortie à SAMARA pour les élèves CP, CE1 et CE2 qui s'est déroulée le 13 mars.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **ACCORDE** à la coopérative de l'école élémentaire Jules Ferry, une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 815 euros.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748

Pour Extrait Conforme.

A VERNEUIL-EN-HALATTE, le 1^{ER} Avril 2025

Le Maire,


Philippe KELLNER

